

21071 2950

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE



E/CN.14/CART/L.12
E/CONF.43/L.12
10 juillet 1963

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

CONFERENCE CARTOGRAPHIQUE REGIONALE
DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE
Nairobi (Kenya), 1-13 juillet 1963

Projet de résolution présenté par l'Ethiopie,
le Libéria et le Soudan

ORGANISATION DE SERVICES CARTOGRAPHIQUES

La Conférence,

Ayant conclu que la création, dans un même pays, de deux ou de plusieurs organismes distincts s'occupant de travaux géographiques:

- a) Représenterait un énorme gaspillage de capital et d'efforts puisqu'elle signifierait le chevauchement des activités et le double emploi du personnel, du matériel et des autres ressources,
- b) Rendrait impossible la mise au point de méthodes normalisées,

Recommande aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour centraliser autant que possible ceux de leurs organismes qui s'occupent de travaux cartographiques.